

Au plan mondial, les parlements ne comptent encore que 21,4 pour cent de membres de sexe féminin. Et même si l'Amérique latine a plus de 24 pour cent de femmes parlementaires (l'un des pourcentages les plus élevés au monde), la région a encore bien du chemin à faire pour arriver à la parité des sexes.

Le fait d'imposer des quotas est une idée née en Europe qui s'est rapidement propagée sur d'autres continents. Cette mesure temporaire a permis de renforcer la participation politique des femmes lorsqu'elle a été adoptée pour encourager les partis politiques à nommer un pourcentage minimum de femmes. Il peut s'agir d'une décision des partis eux-mêmes ou d'une mesure légale qui impose à ceux-ci d'inscrire un certain nombre de candidates sur leurs listes.

Certains mythes persistent, cependant :

### **Mythe 1 : « Les quotas sont en contradiction avec le principe de l'égalité devant la loi. »**

Cet argument se fonde sur l'hypothèse qu'hommes et femmes bénéficient réellement des mêmes opportunités pour se présenter aux élections. Mais il est loin de refléter la réalité. Dans de nombreux pays, les femmes peuvent voter mais ne peuvent se faire élire. Il est prouvé dans les faits qu'hommes et femmes n'ont pas les mêmes opportunités quand il s'agit de figurer sur une liste électorale, car les femmes doivent surmonter un certain nombre d'obstacles pour être sélectionnées par les partis politiques.

### **Mythe 2 : « Les quotas 'offrent' automatiquement des charges publiques aux femmes, tout simplement parce qu'elles sont de sexe féminin. »**

Un tel argument confond quotas et postes politiques réservés aux femmes. Le fait est que les quotas n'ont d'autre fonction que d'obliger les partis à nommer des femmes, mais celles-ci doivent faire campagne malgré tout et remporter l'élection (tout comme les hommes) avant de détenir un siège politique.

**Mythe 3 : « Les quotas ne sont pas un moyen efficace de renforcer la participation politique des femmes. »**

L'expérience latino-américaine prouve le contraire. Les quotas ont prouvé leur efficacité et la différence entre les pays qui ont réussi à augmenter le nombre d'élues et ceux qui restent à la traîne s'explique par l'existence de ces lois.

Par exemple, après adoption d'une telle loi, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 8,7 à 37,4 % en Argentine, de 15,8 à 38,6 % au Costa Rica, de 3,7 à 38,7 % en Équateur et de 18,4 à 40,2 % au Nicaragua, qui détient le record actuel de femmes parlementaires dans la région.

Aucun pays au monde n'a atteint un taux de 30 pour cent de participation des femmes au parlement sans recourir à une forme ou l'autre de discrimination positive, qu'il s'agisse de quotas volontaires ou imposés par la loi.

Il est crucial de mieux faire comprendre le principe des quotas de femmes et du rôle crucial qu'ils jouent sur la longue route qui mène à la parité des sexes.